

Soutien aux filières touristiques régionales : itinéraires et services vélo

REGION NORMANDIE

Présentation du dispositif

Ce dispositif est destiné à soutenir les filières touristiques régionales en Normandie.

Pour les itinéraires vélo, l'objectif est de mettre en œuvre le schéma régional des véloroutes et voies vertes et des grands itinéraires régionaux.

Pour les services vélo, l'objectif est de développer une offre de services connexes aux grands itinéraires régionaux répondant aux attentes des touristes à vélo (location one-way, location vélo assistance électrique, transport et consignes de bagages...).

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif?

Entreprises éligibles

Les bénéficiaires du dispositif sont :

- les entreprises,
- · les associations.

Pour les services vélo, les bénéficiaires sont toute structure publique, associative ou privée.

Pour quel projet?

Présentation des projets

Les opérations éligibles par le dispositif sont les projets concernant les filières suivantes :

- services vélo : développer une offre de services connexes aux grands itinéraires régionaux répondant aux attentes des touristes à vélo (location one-way, location vélo, assistance électrique, transport et consignes de bagages...),
- tourisme de découverte d'entreprise : développer une offre pérenne de visites d'entreprises ouvertes aux clientèles groupes et individuels.
- Dépenses concernées

Pour le tourisme de découverte d'entreprise sont concernés les dépenses suivantes :

• signalétique interne et externe,



- travaux d'aménagement destinés à l'accueil des visites,
- mobilier lié au parcours de visite,
- création et réalisation des supports de visite,
- création d'une boutique complémentaire au circuit de visite.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il?

Pour les services vélo:

- modalités : aide à la création ou l'adaptation d'une offre de location de vélos ou autres services associés nécessaires à la création d'une offre de tourisme à vélo en itinérance.
- le seuil d'intervention est de 5 000 € minimum et l'aide est plafonnée à 40 000 € sur 3 ans.

Pour le tourisme de découverte d'entreprise :

- modalités: création et amélioration des conditions d'accueil des visiteurs dans les entreprises ouvrant leurs portes au public, au moins 120 jours par an entre le 1er mai et le 30 septembre, afin de valoriser leur savoirfaire.
- le seuil d'intervention est de 10 000 € minimum et l'aide est plafonnée à 40 000 € sur 3 ans.

Quelles sont les modalités de versement ?

Le paiement de l'aide sera effectué conformément au règlement régional des subventions en vigueur

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

- Auprès de quel organisme

Direction Économie, Enseignement Supérieur, Tourisme, Recherche et Innovation | Service Tourisme

02 31 06 95 72

e-mail: tourisme@normandie.fr

Région Normandie (site de Caen) Place Reine Mathilde CS 50523 CAEN Cedex 1

Éléments à prévoir

Les pièces suivantes seront à transmettre à la Région avant le début des travaux. :

- la présentation du projet,
- le plan de financement,



- un courrier de sollicitation,
- SIRET,
- RIB,
- statuts (délibération le cas échéant).

Critères complémentaires

- Filière d'activité
 - > Tourisme
- Données supplémentaires
 - > Aides soumises au règlement
 - > Règle de minimis n°2023/2831

Organisme

REGION NORMANDIE

• Site de Caen : Abbaye-aux-Dames Place Reine Mathilde CS 50523 - 14035 Caen Cedex 1

Site de Rouen: 5rue Robert Schuman CS 21129 - 76 174 Rouen Cedex